

Dijon, le 1^{er} septembre 2018

Paul GERMAIN
IA-IPR de Physique-Chimie

à mesdames et messieurs les
professeurs de Physique-Chimie

S/C de mesdames et messieurs les
chefs d'établissements

IA-IPR
Inspection d'Académie
Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par :
Paul GERMAIN

Référence :
PG/IMY
Téléphone
03 80 44 87 21
03 80 44 87 05

Courriel
paul.germain@ac-dijon.fr
corpsdinspection2@ac-dijon.fr

Rectorat de Dijon
Secrétariat IA-IPR
2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : Lettre de rentrée physique-chimie 2018-2019

Chères et chers collègues,

Je vous souhaite une excellente année scolaire en espérant qu'elle soit synonyme de réussite pour vos élèves et qu'elle vous apporte pleine satisfaction dans votre travail. Je présente mes vœux de bienvenue aux professeurs entrant dans l'académie.

Je tiens à remercier les formateurs académiques ainsi que toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés auprès de leurs élèves et de leurs collègues dans des actions de formation initiale ou continue, et celles et ceux qui contribuent aux actions de développement de la culture scientifique dans leurs établissements et représentent notre académie dans des concours.

Cette lettre de rentrée vient en complément de la lettre commune des corps d'inspection **que je vous invite vivement à lire** et qui vous apportera de plus amples informations sur les réformes en cours et à venir.

L'équipe d'encadrement en Physique Chimie

Cette année scolaire voit le départ à la retraite de M. Christian PRAT, IA-IPR de Physique-Chimie dans notre académie.

La composition de l'équipe d'encadrement au sein de l'académie sera la suivante :

M. Jean-Aristide CAVAILLES, IGEN est en charge de notre discipline dans l'académie ;
M. Paul GERMAIN, IA-IPR de Physique-Chimie ;

M. Michel MAZAUDIER – IA-IPR de Physique-Chimie de l'académie de Besançon bénéficiera d'une extension dans l'académie de Dijon ;

M. Éric HAMBERGER et M. Bruno GIROUX seront chargés de mission auprès des corps d'inspection.

La réforme du lycée et du baccalauréat

Vous trouverez, publiés au Bulletin Officiel n° 29 du 19 juillet 2018 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=37963, les décrets et arrêtés définissant les horaires des différentes classes du lycée général et technologique à partir de la rentrée 2019-2020, l'organisation puis les modalités d'évaluation au baccalauréat à compter des épreuves anticipées de 2020.

Cette année scolaire sera marquée par la nécessité de mettre en place au sein de notre académie et des établissements, une réflexion collective afin d'accompagner les évolutions importantes de l'enseignement de notre discipline dans le cadre des réformes engagées et des futurs programmes.

Dans la voie générale, la Physique-Chimie fait partie des onze enseignements de spécialité proposés au cycle terminal dans les établissements. Les choix des élèves seront dictés par leurs projets personnels, notamment dans le cadre de la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, mais également par leur attrait pour notre discipline.

Il semble donc important que, dès cette année en classe de seconde, la **Physique-Chimie prenne toute sa place dans l'accompagnement et le processus d'orientation** des élèves et notamment dans le cadre du parcours avenir. Il convient également de **susciter l'intérêt et la curiosité des élèves** pour notre discipline en **donnant du sens aux apprentissages**,

en contextualisant les problématiques à résoudre et en explicitant les tâches à réaliser ainsi que leurs objectifs.

Dans la voie technologique, la Physique-Chimie reste présente dans les enseignements de spécialité des séries ST2S, STL, STD2A, STI2D selon des horaires adaptés à chaque série.

La réforme du lycée et du baccalauréat doit se mettre progressivement en place au niveau académique et des établissements. Des journées de formation continue à public désigné sont prévues à l'échelle des groupes de bassin. Leurs modalités d'organisation restent à définir en fonction des informations qui nous parviendront.

Enseigner la physique chimie au collège

Au collège, l'objectif principal reste l'acquisition de chacun des cinq domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

L'enseignement dispensé doit **préparer la réussite des élèves au lycée et leurs choix futurs pour des enseignements de spécialité en première**. Il est donc indispensable de développer l'appétence des élèves pour notre discipline dès le cycle 3. En donnant du sens aux apprentissages, la pédagogie par projets (EPI, Sciences et technologie au cycle 3 ; concours, ateliers scientifiques...) s'inscrit parfaitement dans l'enseignement de notre discipline qui doit y prendre toute sa place.

Un aménagement des programmes de certaines disciplines (français, mathématiques, EMC et chant choral) a été publié au BO du 26 juillet 2018. Le « Projet d'ajustement et de clarification des programmes de sciences des cycles 2, 3 et 4 » envoyé pour information au mois de juillet **n'est pas applicable à la rentrée 2018**. Les programmes en vigueur restent donc ceux publiés **au BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015**. Les élèves arrivant cette année en classe de troisième ont connu ces programmes sur l'ensemble du cycle 4.

Intégrer l'évaluation dans les apprentissages

Au lycée, les nouvelles modalités d'organisation du contrôle continu au cours du cycle terminal (http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132692), nécessitent de **porter un regard différent sur l'évaluation des candidats aux baccalauréats général et technologique** scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat. En effet, une note de contrôle continu participant à l'attribution du baccalauréat sera fixée en tenant compte des notes obtenues aux épreuves communes de contrôle continu (30%) et de l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève au cours du cycle terminal (10%).

Dans un souci d'équité entre les candidats, une réflexion à l'échelle de l'académie sur l'évaluation sommative dans notre discipline sera menée. **L'évaluation ne saurait avoir qu'une fonction certificative en fin d'apprentissage. Elle doit également participer à ces apprentissages** et être intégrée dans la stratégie de formation au service des progrès des élèves. Les évaluations doivent naturellement répondre aux objectifs des programmes aux lycées, mais il semble intéressant de ne pas perdre de vue les attendus de l'Université que je vous ai transmis au cours de l'année dernière.

Au collège, les observations dans vos classes permettent de constater une appropriation généralisée de l'évaluation par niveau de compétences, en vue de répondre aux attentes institutionnelles dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Cependant, nous avons constaté régulièrement la coexistence d'une évaluation chiffrée et d'une évaluation par niveau de compétences sans réels liens, voire dont les résultats se contredisent. Dans la continuité des formations proposées l'année dernière, je vous invite à poursuivre votre réflexion sur la conversion des niveaux de maîtrise des compétences en notes, à l'image du Diplôme national du Brevet.

Quel que soit le niveau d'enseignement, les évaluations (diagnostiques, formatives ou sommatives) doivent permettre de suivre au quotidien les acquisitions des compétences à enseigner et les progrès des élèves. Il convient donc de préciser les compétences et objectifs à atteindre, et de transmettre les critères de réussite aux élèves afin qu'ils puissent, avec votre aide, identifier leurs marges de progrès et ses réussites.

Formation continue et ressources en ligne

L'actualisation des connaissances théoriques, pédagogiques et didactiques est un des enjeux majeurs de notre métier pris en considération lors des rendez-vous de carrière et auquel il faut attacher beaucoup d'importance.

Le plan académique de formation disciplinaire, consultable en ligne (<https://extranet.ac-dijon.fr/paf/>), propose de nombreuses formations transversales ou disciplinaires auxquelles vous pouvez vous inscrire jusqu'au **30 septembre 2018**.

- **Au collège**, les observations dans vos classes et les besoins exprimés par certains collègues m'ont amené à vous proposer une formation de bassin sur les activités documentaires. L'objectif est de sortir de la simple extraction d'informations d'un document afin de répondre à un questionnaire. Cette formation doit vous permettre d'identifier différentes démarches documentaires (synthèse de documents, paragraphes argumentés, recherche d'informations sur internet...) afin de diversifier votre enseignement et de l'adapter à vos élèves. Une réflexion sur les productions attendues et les évaluations correspondantes sera proposée.

- **Au collège**, les collègues qui souhaitent intégrer une progressivité dans la maîtrise des compétences et adapter leur enseignement à la diversité de leurs élèves afin de permettre la réussite de tous, ont la possibilité de s'inscrire à une formation académique disciplinaire.

- **Au lycée**, les moyens disciplinaires seront destinés à vous accompagner dans la mise en place de la réforme du lycée et des nouveaux programmes. Les contenus et modalités d'organisation des formations restent à préciser en fonction des informations qui nous parviendront.

- Suite aux retours positifs des années précédentes, nous avons souhaité renouveler les **stages permettant d'acquérir ou d'actualiser vos connaissances universitaires**, de rencontrer des professeurs d'université et visiter des laboratoires de recherche. Les six thématiques retenues cette année proposent de nouveaux contenus aussi bien dans les domaines de la physique que ceux de la chimie.

- La formation « **utilisation d'outils numériques** » vise à actualiser vos connaissances sur les nouvelles technologies, à prendre en mains des logiciels et des ressources numériques utilisables par les professeurs ou les élèves. Une réflexion et expérimentation sur la place de la Physique-Chimie dans l'enseignement du codage et de la robotique est actuellement menée dans notre académie.

- Nous rappelons aux collègues désireux de passer la **certification pour enseigner dans les disciplines non linguistiques (DNL)** l'existence d'une formation transversale au PAF 2018-2019 et la présence d'informations à l'adresse suivante : <http://www.emilangues.education.fr/formation/certification-complementaire>

Le site académique de physique-chimie est régulièrement actualisé et ouvert à tous les contributeurs enseignant du collège aux CPGE qui souhaitent partager des ressources. Ils peuvent les adresser à M. Olivier BAUQUIS olivier.bauquis@ac-dijon.fr.

La rubrique « **regards de scientifiques** », vous permet **d'accéder aux résultats récents de la recherche dans les domaines scientifiques, pédagogiques et didactiques**, ainsi qu'aux contenus vidéographiques de séminaires, de conférences ou de formations afin de vous permettre d'acquérir et d'actualiser vos connaissances professionnelles dans ces différents domaines. Ces contenus sont régulièrement actualisés.

Je vous rappelle la mise en ligne de l'ensemble des ressources « réussir en mécanique du cycle 3 au cycle terminal » produites par le GRIESP au cours de l'année dernière. <http://eduscol.education.fr/cid129214/recherche-et-innovation-en-physique-chimie.html>

Actions de promotions des sciences :

Je tiens à remercier les chefs d'établissement qui soutiennent la promotion des sciences au travers des moyens mis à la disposition des équipes pédagogiques et élèves, permettant ainsi de constituer des leviers efficaces pour dynamiser l'orientation vers des formations scientifiques.

Je tiens également à remercier les enseignants qui se sont impliqués dans la promotion des sciences et à féliciter tous les élèves qui ont participé brillamment à ces différentes actions.

En plus des traditionnels concours (Olympiades de physique et de chimie, concours C. Génial et faites de la science...), l'année 2018-2019 a été désignée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de

l'Innovation comme **l'année de la chimie de l'école à l'université**. De l'école maternelle jusqu'aux formations post-baccalauréat des lycées (CPGE et STS) ainsi que dans les formations universitaires et les grandes écoles, l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et scientifique est concerné. Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site suivant : <http://eduscol.education.fr/cid123019/annee-de-la-chimie-2018-2019.html>

Ces concours et actions s'inscrivent parfaitement dans la pédagogie de projets. Ils sont l'occasion d'activités variées permettant la pratique expérimentale. C'est l'opportunité également de parfaire l'aisance des élèves à l'oral par la conduite d'entretiens et de présentations individualisées ou collectives. Ils constituent ainsi un entraînement aux épreuves orales.

Ces activités s'inscrivent naturellement dans les actions de découverte des métiers avec visites d'entreprises, de rencontres avec des professionnels et des chercheurs, et de promotion des filières scientifiques. **Elles contribuent aux choix des spécialités scientifiques.**

Afin de continuer à vous accompagner dans vos missions et de porter à votre connaissance les ressources, formations et dispositifs de promotion des sciences mis à votre disposition par le Ministère, l'académie et nos nombreux partenaires institutionnels ou associatifs. Il est essentiel que vous consultiez régulièrement votre **messagerie professionnelle** (prenom.nom@ac-dijon.fr).

Je vous souhaite une bonne année scolaire.

Paul GERMAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P Germain', with a stylized flourish at the end.